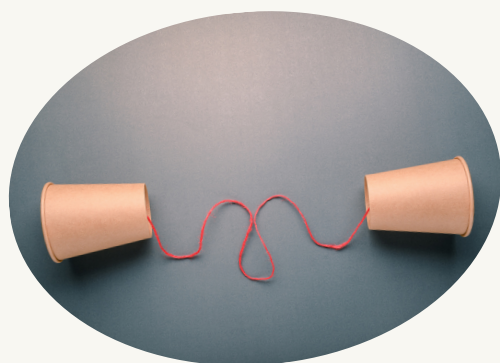


La responsable de la
protection des renseignements personnels
vous informe



INTERDICTION

APPLI DE COMMUNICATION ET PRISE DE PHOTO ET VIDÉO
Dès le 30 juin 2026

À propos de cette interdiction

L'équipe multidisciplinaire chargée de l'approbation des applications (SG, SRÉ et TI) a pris la décision que l'utilisation de la famille d'application de type Seesaw, ClassAvatar, ClasDojo, Remind, Bloomz, ParentSquare, Konstella, etc. ne serait plus permise et ne sera plus accessible sur les appareils du CSSRS à compter du **30 juin 2026**.

Nous comprenons que certains de ces outils ont été utilisés depuis longtemps et qu'ils offrent des interfaces ou certaines fonctionnalités agréables d'utilisation notamment pour les enseignants du préscolaire et les spécialistes. Les règles en matière de protection des renseignements personnels (RP) ont évolué et l'organisation doit s'adapter à cette nouvelle réalité.

Motifs de décision

Ces applications comportent des enjeux de sécurités importants :

- Des brèches mettent à risque les renseignements personnels (RP) qui sont inclus dans ces applis.
- Il n'est pas possible de faire des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) pour la multitude d'appli de cette famille et de réviser les EFVP à chaque changement que les développeurs apportent à leurs applis.

Le risque d'erreurs dans la transmission des données est très grand. En effet, il est difficile de faire un suivi des changements dans les courriels, les droits d'accès, les interdictions de contact, etc. dans une multitude de véhicules de communication.

Il est fréquent de constater que des commentaires sur les comportements des élèves sont inclus dans les communications qui circulent hors des outils officiels, ce qui crée aussi des enjeux importants de protection des RP.

Outils autorisés

Nous rappelons que l'essentiel des fonctionnalités de communication se retrouve dans les outils institutionnels, bien que certaines personnes puissent moins aimer leur interface.

Les seuls modes de communication autorisés sont les suivants :

- Avec les élèves : Suites Microsoft et Google avec compte institutionnel
Teams/Classroom ne doit pas servir à créer des groupes de communication avec les parents pour les mêmes raisons de protection des renseignements personnels.
- Avec les parents : Mozaïk (ClicÉcole)
Mozaïk utilise les données officielles de GPI permettant d'assurer qu'on s'adresse aux bonnes personnes qui ont le droit de recevoir nos communications en utilisant les courriels à jour au dossier scolaire. Cette sécurité assure de limiter les incidents de confidentialité où des renseignements personnels (RP) seraient transmis erronément.

Prise de photo ou vidéo

La prise de photo d'élèves doit respecter certains encadrements :

- Elle doit remplir un **critère de nécessité** en lien avec notre mission.
- Les photos ne doivent pas être prises avec un appareil personnel, mais plutôt un **appareil appartenant au CSSRS** (ex. : iPad de l'école).
- Les images doivent être **supprimées** dès que leur utilisation est terminée, et ce, au plus tard à la fin de l'année scolaire.
- Le **consentement** des parents et/ou des élèves, selon le cas, est toujours requis.
- Le transfert de la photo respecte les encadrements ci-dessus.

Des communications subséquentes sur le sujet auront lieu.

Parascolaire

Ces changements s'appliquent pour le moment au milieu scolaire. Il est important, pour les acteurs du milieu parascolaire, de demeurer prudents dans l'utilisation qu'ils font des divers modes de communication d'ici à ce que les bons véhicules aient été identifiés.

Nous vous rappelons qu'il est **toujours requis d'obtenir le consentement** des parents et/ou des élèves, selon le cas en s'assurant que le consentement inclut les éléments requis par la loi :

- 1) Liste des RP collectés
- 2) Qui a accès
- 3) Délai de conservation
- 4) Possibilité de refus avant et après la collecte

Merci d'interpeller le Secrétariat général si vous souhaitez être accompagnés dans la rédaction d'un consentement.

Facebook, Instagram et autres réseaux sociaux

Il est **strictement interdit** de communiquer avec les parents et/ou élèves via des groupes créés sur les différents réseaux sociaux.

Pour les membres du personnel qui auraient créé un groupe de ce type, merci de le fermer en s'assurant de supprimer les données qui s'y trouvent dans les prochains jours.



LA PRP EN BREF

La page Cortex (intranet) de la protection des renseignements personnels comporte une foule d'informations utiles sur le sujet, notamment:

- Des capsules vidéo informatives
- Plusieurs outils pour faciliter la protection des RP dans votre quotidien
- Une foire aux questions bonifiée régulièrement
- Un quizz interactif pour tester vos connaissances

Un **incident de confidentialité** a été porté à votre attention?

Il est important de le signaler à la responsable de la protection des renseignements personnels:

1. Discutez de la situation avec votre direction.
2. Complétez le formulaire Déclaration d'un incident de confidentialité afin de nous permettre de prendre les actions nécessaires.



Patricia Fontaine

Responsable de la protection des renseignements personnels
Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke

☎ 819-822-5540 p.20303

✉ FontaineP@ccssrs.gouv.qc.ca